

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 22 janvier 2026 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

Mme Lise Michaud, vice-présidente de la Régie, préfète de la MRC et mairesse de Mercier

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

M. Christian Marin, administrateur de la Régie et maire de Saint-Philippe

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

M. Marc-André Renaud, directeur des opérations de la Régie

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Mme Sylvie Galard, adjointe administrative de la Régie

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 16 janvier 2026.

## **2026-01-01      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Alain Dubuc

Appuyé par M. Yves Daoust

Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

## **2026-01-02      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Christian Marin

Appuyé par Mme Lise Michaud

Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2025
4. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 945 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2026
5. Appel d'offres public portant sur l'acquisition d'un retourneur d'andains (RIVMO-RETAN-2025) – Adjudication du contrat
6. Appel d'offres public portant sur l'acquisition d'un séparateur aéraulique (RIVMO-TRIAEREAU-2025) – Adjudication du contrat
7. Appel d'offres public portant sur l'acquisition d'un tamiseur rotatif mobile neuf (RIVMO-TAMMOB-2025) – Adjudication du contrat
8. Appel d'offres public portant sur l'acquisition d'un tamiseur à écran étoilé à entraînement électrique (type Multistar) (RIVMO-TAMSTAR-2025) – Adjudication du contrat
9. Affaires administratives
  - 9.1. Comptes payés et à payer au 22 janvier 2026
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la rencontre

**ADOPTÉE**

**2026-01-03      ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025**

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer  
Appuyé par M. Alain Dubuc  
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2025 soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2026-01-04      RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 945 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 FÉVRIER 2026**

**ATTENDU** que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 945 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2026, réparti comme suit :

| Règlement d'emprunt # | Pour un montant de \$ |
|-----------------------|-----------------------|
| 2                     | 945 000 \$            |

**ATTENDU** qu’il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Christian Marin  
Et unanimement résolu

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 17 février 2026;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;
- 3. les billets seront signés par M. Miguel Lemieux, président de la Régie, et Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|      |            |                   |
|------|------------|-------------------|
| 2027 | 175 200 \$ |                   |
| 2028 | 181 800 \$ |                   |
| 2029 | 188 700 \$ |                   |
| 2030 | 195 900 \$ |                   |
| 2031 | 203 400 \$ | (à payer en 2031) |
| 2031 | 0 \$       | (à renouveler)    |

**ADOPTÉE**

**2026-01-05      APPEL D’OFFRES PUBLIC PORTANT SUR L’ACQUISITION D’UN RETOURNEUR D’ANDAINS (RIVMO-RETAN-2025) – ADJUDICATION DU CONTRAT**

**ATTENDU** que la Régie a procédé à un appel d’offres public pour l’acquisition d’un retourneur d’andains (appel d’offres numéro RIVMO-RETAN-2025);

**ATTENDU** qu’en date du 16 décembre 2025, la Régie a procédé à l’ouverture des deux (2) soumissions reçues à l’intérieur du délai imparti;

**ATTENDU** qu’aux termes d’une analyse de conformité, la soumission déposée par l’entreprise Vermeer Canada inc. est jugée non-conforme puisqu’elle ne respecte pas l’une des exigences définies à l’annexe 7.00 du « Formulaire de soumission »;

**2026-01-05      APPEL D’OFFRES PUBLIC PORTANT SUR L’ACQUISITION D’UN RETOURNEUR D’ANDAINS (RIVMO-RETAN-2025) – ADJUDICATION DU CONTRAT (SUITE)**

**ATTENDU** que lors de la rencontre plénière tenue ce jour, le Conseil d’administration a convenu de rejeter la soumission déposée par l’entreprise Vermeer Canada inc. en application de l’article 1.10 du devis d’appel d’offres;

**ATTENDU** que dans ce contexte, le plus bas soumissionnaire conforme est l’entreprise SRS Equipment inc., laquelle a déposé une soumission au montant total de 1 425 472,29 \$ (taxes incluses).

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Alain Dubuc  
Et unanimement résolu

De rejeter la soumission déposée par l’entreprise Vermeer Canada inc., en application de l’article 1.10 du devis d’appel d’offres.

D’adjuger à l’entreprise SRS Equipment inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat portant sur l’acquisition d’un retourneur d’andain, le tout selon les termes et modalités du devis d’appel d’offres RIVMO-RETAN-2025 et de la soumission déposée.

D’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO), le contrat à intervenir ainsi que tous document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2026-01-06      APPEL D’OFFRES PUBLIC PORTANT SUR L’ACQUISITION D’UN SÉPARATEUR AÉRAULIQUE (RIVMO-TRIAEREAU-2025) – ADJUDICATION DU CONTRAT**

**ATTENDU** que la Régie a procédé à un appel d’offres public pour l’acquisition d’un séparateur aéraulique (Appel d’offres numéro RIVMO-TRIAEREAU-2025);

**ATTENDU** qu’en date du 16 décembre 2025, la Régie a procédé à l’ouverture d’une (1) seule soumission reçue à l’intérieur du délai imparti;

**ATTENDU** que le seul soumissionnaire conforme, est l’entreprise SRS Equipment inc., laquelle a déposé une soumission au montant total de 624 430,23 \$ (taxes incluses).

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Michaud  
Appuyé par M. Jean-Claude Boyer  
Et unanimement résolu

D’adjuger à l’entreprise SRS Equipment inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat portant sur l’acquisition d’un séparateur aéraulique, le tout selon les termes et modalités du devis d’appel d’offres RIVMO-TRIAEREAU-2025 et de la soumission déposée.

D’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO), le contrat à intervenir ainsi que tous document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2026-01-07      APPEL D’OFFRES PUBLIC PORTANT SUR L’ACQUISITION D’UN TAMISEUR ROTATIF MOBILE NEUF (RIVMO-TAMMOB-2025) – ADJUDICATION DU CONTRAT**

**ATTENDU** que la Régie a procédé à un appel d’offres public pour l’acquisition d’un tamiseur rotatif mobile neuf (Appel d’offres numéro RIVMO-TAMMOB-2025);

**2026-01-07      APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN TAMISEUR ROTATIF MOBILE NEUF (RIVMO-TAMMOB-2025) – ADJUDICATION DU CONTRAT (SUITE)**

**ATTENDU** qu'en date du 13 janvier 2026, la RIVMO a procédé à l'ouverture publique des trois (3) soumissions reçues à l'intérieur du délai imparti;

**ATTENDU** qu'aux termes d'une analyse de conformité, la soumission déposée par l'entreprise SRS Equipment inc., plus bas soumissionnaire, est jugée non-conforme puisqu'elle ne respecte pas plusieurs exigences définies à l'annexe 7.00 du « Formulaire de soumission »;

**ATTENDU** que lors de la rencontre plénière tenue ce jour, le Conseil d'administration a convenu de rejeter la soumission déposée par l'entreprise SRS Equipment inc. en application de l'article 1.10 du devis d'appel d'offres;

**ATTENDU** que dans ce contexte, le plus bas soumissionnaire conforme, est l'entreprise Ault Industrie inc., laquelle a déposé une soumission au montant total de 731 950,40 \$ (taxes incluses).

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Marin  
Appuyé par M. Yves Daoust  
Et unanimement résolu

De rejeter la soumission déposée par l'entreprise SRS Equipment inc., en application de l'article 1.10 du devis d'appel d'offres.

D'adjuger à l'entreprise Ault Industrie inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat portant sur l'acquisition d'un tamiseur rotatif mobile neuf, le tout selon les termes et modalités du devis d'appel d'offres RIVMO-TAMMOB-2025 et de la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO), le contrat à intervenir ainsi que tous document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2026-01-08      APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN TAMISEUR À ÉCRAN ÉTOILÉ À ENTRAÎNEMENT ÉLECTRIQUE (TYPE MULTISTAR) (RIVMO-TAMSTAR-2025) – ADJUDICATION DU CONTRAT**

**ATTENDU** que la Régie a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un tamiseur à écran étoilé à entraînement électrique (type Multistar) (Appel d'offres numéro RIVMO-TAMSTAR-2025);

**ATTENDU** qu'en date du 13 janvier 2026, la Régie a procédé à l'ouverture des deux (2) soumissions reçues à l'intérieur du délai imparti;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme, est l'entreprise SRS Equipment inc. laquelle a déposé une soumission au montant total de 1 389 309,61 \$ (taxes incluses).

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer  
Appuyé par M. Alain Dubuc  
Et unanimement résolu

D'adjuger à l'entreprise SRS Equipment inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat portant sur l'acquisition d'un tamiseur à écran étoilé à entraînement électrique (type Multistar), le tout selon les termes et modalités du devis d'appel d'offres RIVMO-TAMSTAR-2025 et de la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO), le contrat à intervenir ainsi que tous document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **2026-01-09 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 22 JANVIER 2026**

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Christian Marin  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 22 janvier 2026 et au montant de 2 385 986,67 \$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

**ADOPTÉE**

## **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est portée à l'attention des administrateurs.

## **VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est annoncée par le président. Au cours de cette période, un citoyen de Saint-Constant adresse quelques questions aux membres du Conseil d'administration. Les réponses à ces questions sont fournies, séance tenante.

### **2026-01-10 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Alain Dubuc  
Appuyé par Mme Lise Michaud  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h37

**ADOPTÉE**

---

Miguel Lemieux  
Président

---

Linda Phaneuf  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim